



Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le jeudi 15 juin 2017, 17 h
au Centre Clairence Minville, salle Arthur S. Fournier
3, rue Saint-François-Xavier Est, Grande-Vallée

Étaient présent(e)s :

Membres du conseil d'administration

Paul-André Lajoie	Représentant citoyen – MRC de La Haute-Gaspésie, président
Steve Pronovost	Représentant citoyen – MRC de La Côte-de-Gaspé, vice-président
Serge Chrétien	Représentant du secteur municipal – MRC de La Haute-Gaspésie, trésorier
Jean-Yves Dupuis	Représentant du secteur communautaire – éducation (sensibilisation)
Laurent Mimeault	Représentant du secteur communautaire – chasse et pêche

Membres réguliers

Dario Jean	Municipalité de Marsoui, maire
------------	--------------------------------

Membres citoyens

Alain Rioux
Garnier Ratté
Anne Patterson
Julie-Alice Ratté
Louis-Jérôme Cloutier

Employé(e)s

Julie Madore	Directrice
Thierry Ratté	Conseiller en environnement
Yves Briand	Conseiller en environnement

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

La directrice du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Julie Madore, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Elle confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme en conformité avec les règlements généraux (article 4.5).

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA 15-06-17-1 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Paul-André Lajoie que Julie Madore, directrice, et Yves Briand, employé du CENG, agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA 15-06-17-2 : *Il est dûment proposé par Dario Jean et secondé par Laurent Mimeault d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2016

La présidente d'assemblée fait un survol du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2016.

Résolution AGA 15-06-17-3 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Thierry Ratté que la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2016 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année. Il constate que le CENG a connu une augmentation de ses réalisations au fil du temps.

Il rappelle ensuite les enjeux criants en lien avec la ressource eau sur le territoire et l'importance de sensibiliser les jeunes – dès l'âge scolaire – à ces enjeux. Il remarque la présence réduite de représentants municipaux à l'AGA et remercie ceux s'étant déplacés pour y assister. Il souligne que le monde municipal est particulièrement interpellé par les enjeux de l'eau et les démarches du CENG. Afin de mieux appuyer celles-ci, il souhaiterait que les acteurs de l'eau du territoire contribuent au financement des activités de l'organisme à l'aide de dons.

Par ailleurs, il félicite Julie Madore – directrice sortante du CENG – pour avoir su diriger l'organisme efficacement dans la réalisation de ses mandats. Enfin, il félicite également les deux employés en place – Thierry Ratté et Yves Briand – qu'il considère avoir le professionnalisme nécessaire pour reprendre conjointement la direction du CENG.

7. Présentation du rapport annuel 2016-2017

À l'aide d'un diaporama, la directrice du CENG résume le rapport annuel 2016-2017 des activités du CENG, notamment :

- l'approbation du Plan directeur de l'eau (PDE) et le début de sa mise en œuvre;
- le lancement du programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie »;
- le financement de projets (4) dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie;
- les efforts d'acquisition et de diffusion de connaissances menés par l'organisme et ses partenaires (p. ex. qualité de l'eau de certaines rivières, réseau et fiche d'observation, projets de l'UQAR, carte interactive, etc.);
- les efforts de sensibilisation et de formation menés par l'organisme et ses partenaires (p. ex. programme J'adopte un cours d'eau, ateliers sur les bassins versants, rencontres de riverains, dépliants, etc.);
- la rédaction et le dépôt de mémoires ou de prises de position de l'organisme (p. ex. projet de loi 106, revendication pour le renouvellement du PACES, etc.);
- les efforts de représentation (p. ex. auprès des tables GIRT et de ses comités, du CREGIM, du ROBVO, etc.).

Quelques clarifications sont apportées, soit :

- Le PDE a été envoyé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'à plusieurs acteurs de l'eau via le programme « Engagé pour l'eau ». Par ailleurs, plusieurs actions du PDE sont déjà prises en charge par divers acteurs de l'eau du territoire;
- La participation du milieu académique – écoles et Cégep – soulève un bon intérêt des jeunes, bien que le roulement dans le personnel enseignant complique l'offre de services du CENG. Pour l'instant, aucune institution académique n'a été sollicitée pour souscrire au programme « Engagé pour l'eau »;

- Un recensement des fosses septiques sur le territoire serait une première étape avant d'envisager des efforts de sensibilisation des propriétaires à la mise aux normes de leurs installations. Selon Paul-André Lajoie, la MRC de la Matanie a déjà procédé à un recensement et a développé un horaire municipal sur la vidange des fosses septiques et un suivi par la MRC. Cette initiative pourrait inspirer les acteurs du territoire;
- La collaboration avec l'UQAR – précisément avec le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale – a été établie suite à la présence d'une école d'été de l'UQAR, puis par l'embauche d'un stagiaire et, enfin, par le financement de projets à partir du Fonds EAU Nord Gaspésie;
- La collaboration avec le CIRADD n'a pas pu se concrétiser pour des raisons circonstanciées (c.-à-d. aucune ressource humaine disponible au sein du CIRADD au moment du projet).

Résolution AGA 15-06-17-4 : *Il est dûment proposé par Serge Chrétien et secondé par Thierry Ratté que le rapport d'activités 2016-2017 soit adopté.*

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation et adoption de la mission d'examen 2016-2017

La directrice du CENG présente la mission d'examen 2016-2017.

Quelques clarifications et discussions sont apportées, soit :

- Concernant le déficit indiqué (24 534\$), Yves Briand rappelle qu'il s'agit d'une décision volontaire de l'organisme – basée sur des surplus budgétaires des années antérieures – visant à avoir une équipe de trois employés à plein temps;
- Le matériel informatique de l'organisme, bien que vieillissant, est encore suffisamment fonctionnel pour ne pas envisager son remplacement dans l'année qui vient. Des améliorations sur l'usage de disques externes – afin d'avoir des copies de sauvegarde des dossiers informatiques du CENG – seraient pertinentes;
- Au terme de l'année 2016-2017, il reste environ 45 000 \$ dans le Fonds EAU Nord pour l'année 2017-2018, duquel montant environ 10 000 \$ ont déjà été engagés en 2016-2017 et environ 17 000 \$ ont été engagée au début de l'année 2017-2018;
- Un rappel est fait sur les limites imposées par le MDDELCC quant à l'utilisation du budget de fonctionnement de l'organisme, lequel doit servir à la rédaction, à la mise à jour et à la promotion du PDE. Puisqu'une nouvelle entente de financement devrait être établie à la fin de l'année 2017-2018, des revendications – par l'intermédiaire du ROBVQ – seraient pertinentes afin d'obtenir une capacité de financement allouée à la mise en œuvre directe du PDE.

Résolution AGA 15-06-17-5 : *Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et secondé par Laurent Mimeault que la mission d'examen 2016-2017 soit adoptée.*

Adoptée à l'unanimité

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2017-2018

Résolution AGA 15-06-17-6 : Conformément à une entente de service de trois (3), amorcée en 2016-2017 et se terminant en 2018-2019, avec la firme Mallette pour réaliser les missions d'examen de l'organisme, il est dûment proposé par Steve Pronovost et appuyé par Thierry Ratté que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

10. Présentation du plan d'actions 2017-2018

À l'aide d'un diaporama, la directrice du CENG présente le plan d'actions 2017-2018. La présentation inclut notamment :

- la liste des projets financés dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie;
- les travaux sur le terrain planifiés pour l'été;
- les activités de sensibilisation et de formation prévues;
- les efforts de communication et de représentation de l'organisme.

La présidente d'assemblée profite de la présentation du plan d'action pour introduire les employés qui reprendront la direction – à titre de codirecteurs par intérim – du CENG jusqu'à la fin de l'année 2017-2018, soit Thierry Ratté et Yves Briand. La période d'intérim visera à valider le fonctionnement de ce nouveau modèle de direction de l'organisme, lequel sera maintenu pour les années suivantes s'il s'avère efficace. Elle invite les codirecteurs entrants à s'adresser aux personnes présentes.

En premier lieu, ceux-ci tiennent à féliciter Julie Madore – directrice sortante de l'organisme – pour son travail rigoureux lors de son mandat. Ils indiquent ensuite que l'année 2017-2018 sera marquée par une période de transition visant avant tout à assurer une continuité et une consolidation des activités actuelles de l'organisme, notamment le programme « Engagé pour l'eau ». En ce sens, la mise en place d'une codirection devrait faciliter, selon eux, le maintien des expertises complémentaires et des connaissances acquises par l'équipe – tout en reprenant les responsabilités de direction de l'organisme. Enfin, ils indiquent que l'avenir du CENG devra être envisagé en fonction des paramètres de financement qui seront convenus avec le MDDELCC au terme de l'année.

Pour sa part, Julie Madore indique être confiante envers le modèle de codirection, lequel s'inscrit dans l'historique de gestion horizontale amorcée au sein du CENG au cours des dernières années. Ce modèle assurera un maintien des compétences présentes au sein de l'équipe, tout en facilitant la transition des responsabilités de direction, dont la charge sera répartie entre les deux codirecteurs.

Résolution AGA 15-06-17-7 : Il est dûment proposé par Jean-Yves Depuis et secondé par Steve Pronovost qu'une motion de félicitation soit accordée à Julie Madore afin de

souligner son excellent travail à titre de directrice, depuis son entrée en fonction jusqu'à son récent départ, au sein du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité

11. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler.

12. Entérinement des modifications aux règlements généraux

Aucune modification aux règlements généraux n'a été effectuée au cours de l'année 2016-2017.

13. Ratification des actes des administrateurs

***Résolution AGA 15-06-17-8** : Il est dûment proposé par Serge Chrétien et secondé par Paul-André Lajoie que les actes des administrateurs pour l'année 2016-2017 soient ratifiés.*

Adoptée à l'unanimité

14. Élections

La présidente d'assemblée informe les personnes présentes des postes ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) poste de représentant du secteur communautaire et un (1) poste de représentant citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Côte-de-Gaspé), ainsi que deux (2) postes vacants de représentants du secteur économique. Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

14.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

***Résolution AGA 15-06-17-9** : Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et secondé par Laurent Mimeault que Julie Madore, directrice, et Yves Briand, employé du CENG, agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

14.2 Élections des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné au point 14, quatre (4) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

- Un (1) siège de représentant du secteur communautaire;

- Un (1) siège de représentant citoyen;
- Deux (2) sièges de représentants du secteur économique.

La présidente d'élection indique que le processus d'élection sera effectué par secteur d'activité.

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA 15-06-17-10 : *Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et secondé par Dario Jean que Jean-Yves Dupuis soit administrateur à titre de représentant du secteur communautaire.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA 15-06-17-11 : *la fin de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Paul-André Lajoie et secondé par Dario Jean.*

Adoptée à l'unanimité

Jean-Yves Dupuis accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Puisque qu'aucune personne présente n'est proposée pour combler l'un ou l'autre des deux (2) sièges du secteur économique, la période de mise en candidature prend fin et les deux (2) sièges vacants demeurent à pourvoir pour ce secteur.

Résolution AGA 15-06-17-12 : *Il est dûment proposé par Serge Chrétien et secondé par Laurent Mimeault de mandater la codirection pour combler les deux (2) postes vacants de représentants du secteur économique au conseil d'administration.*

Adoptée à l'unanimité

SIÈGES CITOYENS

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA 15-06-17-13 : *Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et secondé par Dario Jean que Steve Pronovost soit administrateur à titre de représentant citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA 15-06-17-14 : *la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen est dûment proposée par Paul-André Lajoie et secondé par Dario Jean.*

Adoptée à l'unanimité

Steve Pronovost accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant citoyen. Puisque ce dernier réside dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sa nomination permet de maintenir – au sein du conseil d'administration – une représentativité citoyenne pour chacune des deux principales MRC couvertes par les activités du CENG. En effet, l'autre siège de représentant citoyen est occupé par Paul-André Lajoie, résident de la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette répartition permet de combler la préférence mentionnée aux règlements généraux de l'organisme (article 5.1).

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

15. Clôture de l'assemblée

Résolution AGA 18-06-15-15 : Il est dûment proposé par Serge Chrétien et secondé par Paul-André Lajoie que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 15 juin 2017.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée